



VILLE D'UZERCHE

Courriel : mairie@uzerche.fr

Téléphone : 05.55.73.17.00

Fax : 05.55.98.44.55

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 3^e séance du 06 juillet 2022

Afférents au C.M. : 23

En exercice : 23

Présents et absents ayant donné pouvoir : 22

Votants : 22

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 06 juillet à 20h, le conseil municipal d'UZERCHE, dûment convoqué le vendredi 01 juillet 2022, s'est assemblé salle n°2 de l'ancien lycée de garçons, sous la présidence de monsieur Jean-Paul GRADOR, maire.

Présents : M. Jean-Paul GRADOR, maire, Mme Catherine CHAMBRAS, M. François FILLATRE, Mme Frédérique REAL, M. Jean-François BUISSON, Mme Catherine MOURNETAS, M. Jérémy RIGAUD, adjoints au maire, M. Guy LONGEQUEUE, M. François BORDILLON, Mme Simone BESSE, Mme Armelle COTTRANT, Mme Nathalie RAUFLET, M. Stéphane BOURDALOU, M. Benjamin LAPORTE, Mme Rosine CHAUFFOUR ROBINET, M. Anthony ROUGERIE, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. Yves CHEFDEVILLE (pouvoir à M. Stéphane BOURDALOU), Mme Emmanuelle MARTIN (pouvoir à Mme Simone BESSE), Mme Enora MAHE (pouvoir à M. Jean-Paul GRADOR), Mme Marie NICAUD (pouvoir à M. Benjamin LAPORTE), M. Patrick PIGEON (pouvoir à M. Anthony ROUGERIE), Mme Evelyne DEBARBIEUX (pouvoir à Mme Rosine CHAUFFOUR ROBINET)

Absent : M. Guillaume JOIE

Secrétaire de séance : M. Jérémy RIGAUD

N° de la délibération : 2022-03-08

CESSION D'UNE EPAREUSE

M. François FILLATRE, adjoint au maire, propose à l'assemblée de mettre en vente une épareuse qui n'est plus utilisée par les services municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de M. FILLATRE ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget principal de la commune ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

1/ DECIDE de mettre en vente l'équipement d'occasion suivant ci-dessus identifié,

2/ PRECISE que ce matériel sera vendu en l'état pour un montant de 8 000 €,

3/ DIT que le produit de cette vente sera imputé au chapitre 77 du budget principal pour l'exercice correspondant.

4/ MANDATE monsieur le maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

Fait à Uzerche, le 6 juillet 2022

Le maire, Jean-Paul GRADOR

